



L'assistante maternelle refuse de garder mon enfant

Par **helene**, le **19/12/2008** à **17:30**

Bonjour,
je suis maman d'un petit garçon de 2 mois. Ce matin, j'avais rendez-vous avec la seule assistante maternelle de la crèche familiale encore libre de ma ville. L'entretien s'est bien déroulé. Cette après-midi, elle a appelé la coordinatrice de la crèche pour lui dire qu'elle ne voulait pas garder mon petit garçon parce que ses habits sentaient le tabac. Est-ce une raison valable pour refuser la garde d'un enfant ? Est-ce que ceci peut être considéré comme discrimination ? Quels sont nos recours ?

Par avance merci.

Par **Visiteur**, le **21/12/2008** à **12:10**

bonjour

[fluo]Est-ce une raison valable pour refuser la garde d'un enfant ?[/fluo]

a votre avis ??

[fluo]Est-ce que ceci peut être considéré comme discrimination ? [/fluo]

avec les nouvelles loi sur le tabac, j'en doute !

[fluo]Quels sont nos recours ? [/fluo]

hein ? vous fumez dans l'armoire de votre fils ?
je suppose que vous fumez aussi dans la voiture ?

si vous êtes irresponsable.....ce n'est pas de notre faute.....

Par **Marion2**, le **21/12/2008** à **12:17**

Bonjour Hélène,

Je ne peux qu'approuver la réponse de carry !

Votre bébé n'a que deux mois et il se trouve en contact de la fumée ?
J'espère au moins, pour lui, que vous vous êtes abstenue de fumer pendant votre grossesse !

Pensez à la santé de votre bébé au lieu de penser à vous d'abord.

Par **Visiteur**, le **21/12/2008** à **18:09**

et pour éviter que votre bébé empest la cigarette, un petit coup de F.....ze sur ses vêtements et toute la nuit dehors (les vêtements, pas le bébé)

remarquez vous avez peut être trouvé un bon répulsif pour que les gens ne s'approchent pas de votre bébé.....

Par **helene**, le **22/12/2008** à **09:10**

Carry,
je m'attendais à une réponse plus mature et en rapport avec le sujet qui n'était pas, rappelons-le, où est-ce qu'on fume et qui fume quoi ; mais peut-on refuser de garder un bébé pour cause d'odeur désagréable.

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **09:15**

disons que hier petit délire avec une copine internautes qui va se reconnaître, au sujet de la cigarette !

disons qu'une assistante maternelle n'est pas un robot.. et qu'elle a un nez.. et si l'odeur la dérange.. je ne vois pas en quoi elle serait obligée de garder votre bébé

avez vous signé un contrat... y a t'il une période d'essai ? autant pour vous que pour elle...

invertissons les rôles... supposez que vous rentrez chez elle et que ça pue (autre chose que la cigarette).. lui laisseriez vous votre enfant. ?.

j'arrête mon délire...

Par **helene**, le **22/12/2008** à **10:09**

Ok, pas de soucis, mais c'est vrai qu'en ce moment, il ne fait pas bon être fumeur... Donc, à force, ça agasse.

Sinon, on n'a pas signé de contrat. On passe par la mairie, ce n'est pas une nounou indépendante, elle est employée à la crèche familiale. C'est vrai que si chez elle, ça sentait mauvais, je ne laisserais pas mon fils, si je pensais que c'était dû à un problème d'hygiène (toilettes mal lavées... par exemple). Ceci dit, si c'est l'odeur de son déo qui me gêne, je ne vois pas en quoi ce serait un motif pour ne pas lui laisser mon fils. On parle d'odeur, pas de fumée.

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **11:48**

Bonjour Hélène,

Il est vrai qu'une assistante maternelle peut refuser de garder un enfant, quel qu'en soit le motif d'ailleurs.

Par **helene**, le **22/12/2008** à **12:01**

Merci Laure pour l'information.